



Problème de paiement des traîtes d'usufruit avec charges

Par **zaline**, le **30/07/2012** à **11:13**

Bonjour, ma grand-mère a un droit d'usufruit suite au décès de son concubin sur une maison détenue en nue-propiété par sa "belle-fille". Elle doit pour y rester payer les traîtes de pret immobilier. Ne pouvant y subvenir, son fils lui a fait faire un dossier de surendettement. A l'heure actuelle elle a un plan de redressement de 18 mois dont elle attend l'échéancier pour commencer a payer.

Le notaire de sa belle-fille lui demande de quitter les lieux avant qu'elle n'engage des poursuites à défaut de paiement.

Est-ce que les traîtes de surendettement mettent ma grand-mère en situation de mauvais payeur dans quel cas elle serait obligée de quitter les lieux? Merci de vos réponses.